



Avril 2018
Numéro 8

Dans ce numéro

Les maires agriculteurs de la BIC	1
Le FAM les 4 jardins.....	1
Jean Jallaguiet de l'URIOPSS.....	2
La commission financement.....	3
Sur la ferme du Bercaïl.....	4
Diverses informations.....	4

Des nouvelles du bercaïl paysan

Rencontre avec les maires agriculteurs de la communauté de commune.

Le 13 mars, nous avons été reçus par messieurs Neuder et Muller, pour leur présenter notre projet.

Suite à cette rencontre, nous avons été recontactés par le secrétariat de monsieur Neuder. Celui-ci nous proposait de participer à une réunion des maires agriculteurs de Bièvre Isère Communauté. Cette rencontre a eu lieu le 4 avril 2018 après-midi. Nous avons pris la suite de « Terre de Lien » qui présentait son travail avant nous.

A l'aide d'un diaporama actualisé, nous avons présenté l'association, ses objectifs, ses finalités et indiqué le lien que nous souhaitons développer et préciser au sein d'une convention entre la maison et l'exploitation.

Nous avons eu de nombreuses questions, notamment de la part de Jean-Louis Didier, maire de Gillonnay et Guy Gerin, maire de Lieudieu que nous avons déjà eu l'opportunité de rencontrer précédemment. Ces échanges ont surtout concerné l'exploitation. M. Didier a renouvelé le fait qu'il trouve notre projet sympathique. Ces échanges ont été très intéressants, même si le nombre d'élus présents étaient relativement réduits.

M. Muller nous a confirmé le soutien de la communauté de commune pour ce projet.



Lors de notre première rencontre avec monsieur Neuder, celui-ci nous a invité à rencontrer monsieur Andreu, Directeur du Foyer d'Accueil Médicalisé « les 4 jardins » de St Etienne de St Geoirs.

Cette rencontre a eu lieu le lundi 30 avril matin. Nous avons été chaleureusement accueillis par M. Andreu et M. Roux Farnoux, mais il vous faudra attendre le journal du mois prochain pour avoir un compte-rendu de ces échanges !



Notre rencontre avec Jean Jallaguiet de l'URIOPSS à Gillonnay, le 13 avril 2018 de 8h45 à 11h30

Présents : Jean Jallaguiet – Raymond Riban – Anne-Françoise Berger



Lors de notre rencontre en janvier dernier avec Mme Laure Chareyre, directrice de l'URIOPSS Rhône-Alpes, nous avons convenu que nous pourrions leur soumettre le plan retravaillé du projet du Bercail afin qu'il soit conforme aux attendus d'un dossier à soumettre aux financeurs potentiels.

M. Jallaguiet, conseiller technique à l'URIOPSS que nous avons donc sollicité sur ce sujet a eu la gentillesse de se déplacer à Gillonnay, ce qui nous a permis de lui présenter le projet du Bercail en lui faisant visiter l'ensemble du site, maison et exploitation.

A propos de la création de la structure

M. Jallaguiet anime les secteurs handicap et personnes âgées. Il travaille à l'URIOPSS depuis 1991 et il connaît bien les dossiers des lieux de vie car il a siégé au CROSMS à l'époque où cette commission était consultée pour l'agrément des structures médico-sociales. Il nous confirme qu'en l'absence actuelle d'appel à projet pour la création de structure d'accueil de personnes en situation de handicap, le chemin est beaucoup plus compliqué qu'autrefois. Les pistes à explorer pour obtenir une autorisation d'ouverture peuvent être :

- ⇒ une autorisation à titre expérimentale (pour 5 ans renouvelable 1 fois)
- ⇒ par le biais d'un CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Sur la France et notamment sur la Région Auvergne Rhône-Alpes, les grosses structures médico-sociales dans le secteur du handicap sont dans l'obligation, depuis la loi de modernisation du système de santé de 2016, de signer un CPOM avec les autorités dont elles dépendent (Conseil départemental/ARS/autres). L'objectif est d'élargir leur offre de service en créant/soutenant des actions qui favorisent les notions d'inclusion, d'autonomisation... des personnes en situation de handicap.

Cela entre dans le cadre du plan d'accompagnement global qui impose « zéro sans solution ».

Nous avons expliqué à M. Jallaguiet la demande du Conseil départemental de nous rapprocher d'une structure solide, et notre démarche de rencontre avec l'APAJH. M. Jallaguiet nous explique donc que ce type de contrat pourrait être entrepris par l'APAJH, au bénéfice de la création du Bercail. C'est bien entendu un exemple. Il existe une liste des associations/structures médico-sociales concernées par l'obligation de signature d'un CPOM. Il nous a très librement confirmé que notre partenariat possible avec une telle structure doit bien prendre en compte que nous puissions garder notre autonomie de pensée.

Il nous a aussi informé que si la création d'organismes nouveaux est très difficile sous l'impulsion d'une volonté nationale, il y a tout de même eu la création de 4 organismes nouveaux. Il nous a cité entre autre la fondation France Répît en partenariat avec le centre Lyon Bérard l'ouverture d'une structure à Tassin, un centre dans la Loire en 2019 d'une petite structure d'accueil, d'une petite structure vers Romans et sud Isère, et d'une structure à la Tour du Pin « Parenthèse ».

Retour sur notre plan détaillé

M. Jallaguiet nous confirme que nous avons eu une bonne méthode pour le concevoir en utilisant des documents supports existants afin d'être sûr de ne rien oublier, tout en conservant bien ce que nous souhaitons présenter. Nous notons ces remarques :

- ne pas oublier de parler de la notion de « parcours » des personnes accueillies et du lien que nous souhaitons instaurer avec son entourage. Penser à utiliser les termes attendus tels que « autonomisation / inclusion » (attention, le terme « autonomisation » doit avoir le sens de laisser la personne en capacité de faire des choix de vie et non pas d'être capable de vivre de façon autonome).
- ne pas utiliser le terme thérapeutique qui laisserait penser que nous avons intégré une logique médicale
- Préciser que la structure doit se réévaluer régulièrement et communiquer ses résultats aux partenaires.

Nous avons évoqué l'**association La Parenthèse** (La Chapelle de la Tour—38) dont le but est d'accompagner les adultes de plus de 45 ans et les personnes âgées en perte d'autonomie ainsi que leur famille, en leur offrant un lieu de répît pour une durée adaptée à leurs besoins dans un cadre de vie adapté offrant des moyens de rééducation et des soins. Cette association a su solliciter des mécénats. Nous serions ravis de les rencontrer pour partager leurs expériences.

La commission « financement »

Réunion du 25 avril 2018

Etaient présents : Marie-Françoise Gonin—
Raymond Riban - Anne-Françoise Berger—Martine
Croisier

On a étudié les aspects financiers liés à l'accueil en journée de personnes en situation de handicap mental. Nous ne pouvons pas solliciter des places d'accueil de jour, financées par le conseil départemental en prix journée pour le fonctionnement, car il faudrait répondre à un appel à projet. Or, actuellement, il n'y a pas de proposition.

Pour la partie investissement :

- ⇒ Nous parlons du poulailler. Nous avons reçu le devis de l'artisan pour aménager le hangar de la maison du père de Raymond en poulailler. Il est d'environ 5500 euros TTC.
- ⇒ Entre les adhésions, les dons et la cagnotte réalisée sur Leetchi, nous avons suffisamment d'argent pour le payer. Mais, pour faire l'accueil en journée, il faut aussi prévoir un minimum de travaux de rafraîchissement dans la partie rez-de-chaussée de la maison des parents de Raymond. Nous n'avons pas le financement pour cette partie.
- ⇒ Nous décidons de constituer un dossier avec des devis pour :
 - * La construction du poulailler avec le matériel intérieur et les poules.
 - * Le rafraîchissement des murs de la maison
 - * L'achat d'un ordinateur portable, d'une imprimante/copieur/scanner et d'une plastifieuse.
- ⇒ Nous discutons de l'opportunité de faire payer le poulailler par l'exploitation pour récupérer la TVA (soit presque 1000 euros), mais cela n'est pas forcément intéressant car, même si nous faisons un don à l'exploitation pour financer le poulailler, il sera alors plus difficile d'obtenir du mécénat.
- ⇒ Raymond doit discuter avec ses frère et sœur pour savoir si nous pouvons ou non envisager d'effectuer les travaux de rafraîchissement de la partie rez-de-chaussée de la maison.

Pour la partie fonctionnement :

Anne Françoise nous présente le budget prévisionnel qu'elle a préparé. On est parti du postulat d'embaucher, dans un premier temps, un équivalent temps plein, soit 201 jours d'ouverture par an, à raison de 35 heures par semaine. On doit réfléchir si cela suffit ? si oui, quels horaires d'accueil nous envisageons sachant que le salarié devra également avoir du temps pour faire des démarches administratives, de la communication, Après discussion, nous réalisons quelques modifications mais globalement le budget reste proche de 70.000 euros par an.



Pour l'accueil en journée.

Quelques réflexions sur les dépenses envisagées :

- ⇒ Nous devons nous renseigner sur la possibilité d'avoir un peu plus d'encadrement humain en cherchant le coût d'un service civique et/ou en nous renseignant auprès de l'association AAPUI qui propose des prestations de service dans ce cadre-là (dont nous a parlé Valérie Gaillard).
- ⇒ Raymond doit définir avec ses frère et sœur le loyer qu'ils envisageraient de faire payer au Bercail pour la location de la maison pour l'accueil en journée.
- ⇒ Raymond doit demander l'avis de la personne de Groupama pour avoir une idée du coût de l'assurance.
- ⇒ Il faudra envisager comment calculer et définir les amortissements de nos investissements.

Quelques pistes sur les recettes pour financer l'accueil en journée :

- ⇒ Demander une subvention au conseil départemental.
- ⇒ Nous devons réfléchir notamment à la réalisation d'une activité rémunératrice qui nous permettrait d'obtenir des recettes pour participer aux frais de fonctionnement.

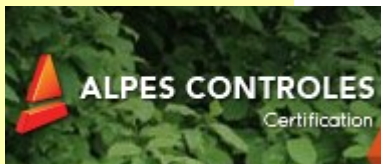
Sur la ferme du Bercaïl

En bref sur la ferme

=> Nous poursuivons nos recherches pour trouver un agriculteur qui remplacerait Loïc. On a des pistes intéressantes, mais rien de finaliser pour le moment.

=> Yannick et Raymond ont lancé la démarche de conversion des terres en agriculture biologique comme cela avait été décidé lors de la dernière commission agricole. Loïc ne souhaitant pas poursuivre, c'est Raymond qui s'engage dans la conversion (au minimum 2 ans) afin de ne pas faire perdre de temps au reprenneur.

Après avoir contacté tous les organismes, ils ont choisi Alpes contrôles. Le dossier a été déposé fin avril.



Le Bercaïl Paysan

Lieu de vie et d'activités agricoles
1005 route du Dauphiné, 38260 Gillonnay
Président : Raymond RIBAN
Trésorière : Anne-Françoise BERGER
Secrétaire : Martine CROISIER
lebercaïlpaysan@orange.fr
06.26.55.14.17

<https://www.facebook.com/Un-avenir-pour-un-autiste-114594612317034/>

<https://www.leetchi.com/c/un-travail-pour-un-autiste>

Les brebis et leurs agneaux ont pris leurs quartiers de printemps dans les verts pâturages de Lentiol. Ils ont quitté Gillonnay en camion à triple étage. Ce qui leur a permis de prendre l'ascenseur !



A Lentiol

